

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr. HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 2^e cent. RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Table of departure times and fares between Cahors and various destinations like Libos, Montauban, Capdenac, and Paris.

Cahors, le 18 Octobre

Prime exceptionnelle

OFFERTE A TOUS NOS ABONNÉS ANCIENS ET NOUVEAUX

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo-peinture, nous sommes en mesure d'offrir un très joli Portrait peint à l'huile, d'une grandeur de 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le Bon, donnant droit à cette prime, est délivré immédiatement dans nos bureaux et par correspondance.

Munis de ce Bon, nos Abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et l'adresser avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD artiste-peintre, 107 bis, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 fr. pour tout frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos Abonnés, de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le Bon de prime.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage, à la charge de l'abonné, serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

NOTA. — La photographie n'est pas rendue.

LA CHAMBRE ET LE CABINET

Le Pays demande à cette heure autre chose qu'une crise ministérielle; il réclame le vote immédiat du budget.

Telle est, croyons-nous, la principale signification du vote qui vient d'être émis par 299 voix contre 167, sur la question de savoir s'il convenait de renvoyer à la commission, déjà saisie des propositions relatives à la révision, le projet de loi élaboré par M. Floquet.

Refuser au ministère ce renvoi, c'était le renverser sur l'heure; la majorité ne l'a pas voulu.

Est-ce à dire qu'elle ait, d'ores et déjà, approuvé le projet ministériel? A aucun titre, à aucun degré.

On l'a bien vu, lorsque M. Andrieux, ayant déposé une proposition tendant à ce que la commission déposât son rapport dans les quinze jours, la majorité s'est immédiatement retournée, et par 297 voix contre 187, a repoussé cette proposition.

En résumé, la majorité républicaine a voulu à la fois ne pas renverser actuellement le ministère et signifier à M. Floquet que, si à la rigueur l'examen de son projet est possible, l'éventualité de son acceptation est absolument inacceptable.

Il ne faut pas se le dissimuler, l'adoption de ce projet, aussi étrange qu'incohérent, ne serait pas seulement la ruine de la Constitution, à une époque où tout commande de l'affermir et de la consolider, mais encore la ruine du gouvernement parlementaire et le conflit en permanence entre les pouvoirs publics.

D'une part, le projet de M. Floquet enlève

à la présidence de la République et au Sénat leurs principales attributions, et d'autre part, elle condamne la Chambre des députés elle-même à l'impuissance et à l'anarchie, en déclarant que le président sera, s'il lui plaît, libre de ne pas tenir compte des votes de la majorité, puisqu'il pourra conserver presque indéfiniment des ministres qu'ils auront atteints.

Notez, en outre, que M. Floquet retire au président de la République le droit de demander au Sénat la dissolution de la Chambre qui devient permanente et éternelle, puisque se renouvelant par moitié tous les deux ans, elle ne pourra jamais en aucun cas être renvoyée devant ses électeurs ses juges naturels. Supposez dès lors qu'un conflit surgisse entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, comment pourra-t-il légalement et pacifiquement se dénouer?

A vrai dire, le projet ne tient pas debout et ne résiste pas à l'examen un seul instant. Ce qui nous rassure, c'est cela même. La Chambre va voter le budget et les calendes grecques arriveront avant que le projet de M. Floquet ne revienne à la lumière. Il n'a pu naître qu'à la condition d'être mort-né.

Pour le moment, il faut conseiller à M. le président du conseil une étude nouvelle de Montesquieu et de Tocqueville. Ils lui apprendront qu'il n'est pas permis de confondre l'organisation d'un gouvernement libéral et parlementaire avec celui d'une dictature plus ou moins anarchique.

La Rentrée des Chambres

Nous donnons les incidents qui se sont produits lundi autour du Palais-Bourbon et

dans les couloirs de la Chambre et du Sénat.

A la Chambre

A l'extérieur du Palais-Bourbon, les précautions les plus minutieuses ont été prises. Les postes militaires sont doublés. Le police empêche tout rassemblement sur la place, le pont de la Concorde et sur les quais. D'ailleurs, sa tâche est facile; il y a à peine un millier de curieux sur ces différents points. Mais l'attention des passants est vivement attirée par une multitude d'affiches portant en gros caractères: « A bas les voleurs! » Ces affiches sortent de l'imprimerie de La Cocarde et obtiennent un très grand succès.

Arrivée du général Boulanger

Le général Boulanger est arrivé à deux heures et quart, chez M. Laguerre, pour se rendre à la Chambre avec lui. Quelques instants après, les deux députés ont pris place dans un coupé et se sont dirigés vers la Chambre des députés.

Sur la place de la Concorde, de nombreux groupes attendaient l'arrivée du député du Nord. La voiture, en tournant rue de Rivoli pour pénétrer sur la place de la Concorde, fut aussitôt entourée par une masse si compacte, que les agents durent dégager les chevaux pour permettre à la voiture d'avancer. Des cris nourris de: Vive la révision! A bas les voleurs! Vive Boulanger! retentirent de tous côtés. Une centaine d'hommes portant des panneaux recouverts d'affiches avec la même inscription circulent au milieu de la foule.

La police disperse les manifestants, pendant qu'elle arrête des hommes sandwichs portant la fameuse inscriptions: A bas les voleurs!

Le général, suivi de toute la rédaction de La Cocarde, fait son entrée dans les couloirs, qu'il traverse très rapidement. Il sourit, selon son habitude, serre la main à quelques amis et va immédiatement occuper sa place habituelle en séance, entre MM. Laguerre et Le Hérissey.

Dans les couloirs

Pendant ce temps, des groupes fort agités pérorant dans le salon de la Paix.

Dans un groupe, M. Clémenceau cause de la révision avec M. de Cassagnac. « C'est une excellente idée qu'a eue le ministère de proposer l'irresponsabilité ministérielle pour deux ans. — Assurément,

venant que ce serait cher.

Julian haussa les épaules.

— Qu'importe la somme, pourvu que nous sauvions la chère enfant et que nous puissions la rendre à sa mère adoptive, qui est à demi folle de douleur.

— C'est précisément ce que j'ai répondu à Navaja.

— Si Navaja a donné sa parole, il la tiendra.

— C'est aussi mon opinion.

— Quand nous emènera-t-il cet homme?

— Cette nuit; je suis même étonné qu'il ne soit pas encore arrivé.

— Merci, Bernard, merci, mon ami. Oh! tu n'oublies rien, toi! Pourvu que cet homme vienne bientôt.

— Ne te tourmentes pas ainsi, avant dix minutes, j'en suis certain, il sera ici.

— Puisses-tu dire vrai, mon ami!

En ce moment, on entendit le roulement rapide d'une voiture dans la cour de l'hôtel.

— Le voici! s'écria Bernard en se frottant les mains selon sa façon de témoigner sa joie.

Presque aussitôt la porte du salon s'ouvrit, et Charbonneau, métamorphosé en valet de pied pour la circonstance, dit en saluant:

— Ces messieurs consentent-ils à recevoir M. Williams Fillmore et un de ses amis, pour affaire importante?

— Qu'ils entrent! qu'ils entrent tout de suite s'écria vivement Bernard.

Et, se tournant vers Julian:

— Eh bien, ajouta-t-il, avais-je raison?

Pour toute réponse, Julian serra, à la main si loyale de son ami.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XV

OU L'ON VOIT REPARAITRE UN PERSONNAGE DONT ON N'A PAS PARLÉ DEPUIS TRÈS LONG-TEMPS, MAIS QUE PEUT-ÊTRE LE LECTEUR N'AURA PAS OUBLIÉ.

Avez-vous du nouveau? demanda Bernard au valet de pied.

— Non, monsieur, répondit Michel.

— C'est bien; nous rentrons. Dites au cocher de toucher à l'hôtel. Seulement, veillez avec soin pendant le trajet.

— Monsieur peut être tranquille, répondit le valet de pied en refermant la portière.

Un instant plus tard, la voiture quittait la file et descendait au grand trot le boulevard du côté de la Madeleine.

Le trajet se fit rapidement.

Charbonneau attendait au bas du perron l'arrivée de Bernard.

Il se hâta d'ouvrir la portière.

— Avez-vous quelques nouvelles? demanda Bernard.

— Rien encore, répondit le chasseur.

Bernard hochait tristement la tête.

Après avoir échangé quelques paroles rapides avec Tahera et Charbonneau, l'ex coureur des bois gravit le perron et pénétra enfin dans l'hôtel.

Julian d'Hirigoyen se tenait dans un petit salon contigu à la chambre à coucher de la comtesse, toujours en proie à de violentes crises nerveuses, et près de laquelle deux médecins célèbres se tenaient en permanence.

Julian professait une profonde et sincère amitié pour madame de Valenfeurs.

En ce moment il était pâle, agité, marchant d'un pas saccadé à travers la pièce, ne s'arrêtant parfois que pour jeter un regard d'impatience sur la pendule, ou échanger quelques paroles d'espoir à travers la portière, légèrement soulevée par Denizà, qui s'était faite la garde-malade de la comtesse, à laquelle elle avait de si grandes obligations.

Quand la porte du salon s'ouvrit et que Bernard parut, Julian poussa un cri de joie et s'élança vers lui en s'écriant:

— Enfin te voilà!... Tu as bien tardé, mon ami!

— C'est vrai, mon ami, pardonne-moi, répondit Bernard; j'ai même failli ne pas venir du tout.

— Que veux-tu dire? demanda Julian avec inquiétude.

— Plus tard, mon ami, je te conterai cela; venons d'abord au plus pressé. Quelles nouvelles?

— Hélas! mon ami, aucune.

— Comment! aucune, s'écria Bernard en fron-

député de Gers, et accepté de former l'expression que les députés départementaux. Elle est unanime. À gauche, il n'y a qu'un cri : content. La crise industrielle, commerciale est portée à son comble. La situation n'est pas de nature à calmer les tensions que fait naître la situation troublée à l'intérieur, pendant que les députés radicaux se montrent très mécontents de la délération marquée au pape par l'empereur Guillaume. On craint que le voyage du jeune souverain à Rome n'ait pour conséquence de rendre impossible la reprise des négociations relatives au traité de commerce franco-italien.

Un autre sujet de préoccupation non moins grave est la question budgétaire. Jusqu'ici, les députés paraissent bien disposés à voter la loi de finances avant le 1^{er} janvier, afin d'éviter de nouveaux douzièmes provisoires avant les élections. Mais il faut toujours compter avec l'imprévu.

M. Boulanger hué

Dès que le vote sur la révision a été acquis, le général Boulanger a quitté la séance, toujours accompagné de MM. Laguerre et La Hérisse.

Pendant que des cris : « A bas les voleurs ! » se sont fait entendre, une contre-manifestation s'est produite.

Elle était composée en grande partie, d'étudiants massés au coin du boulevard Saint-Germain.

De ce groupe, très nombreux, sont partis des coups de sifflet stridents et des cris : « A bas le dictateur ! »

La police a dispersé les manifestants. Les manifestations sur le parcours du général se sont renouvelées jusque chez lui.

Sur le boulevard Malesherbes, l'avenue Marceau notamment, la police a dû disperser les manifestants.

Au quartier Latin, une bagarre très sérieuse a eu lieu entre étudiants et boulangistes.

Le vote sur la révision

Le vote de la proposition Floquet a été rendu par 299 voix contre 167. La majorité ne comprend que des membres républicains. La minorité qui a voté contre le cabinet, comprend 152 membres de la droite. Elle comprend, en outre, sept boulangistes, à savoir : MM. Boulanger, Kœchlin-Schwartz, Laguerre, Laisant, Laporte (Nièvre), La Hérisse et Saint-Martin (Vaucluse), et huit membres républicains : MM. Flourens, Lalande, Léon Laroze, Frédéric Passy, Ribot, Rodat, Sans-Leroy et René Brice.

Soixante-seize membres républicains se sont abstenus.

Sept membres républicains n'ont pas pris part au vote comme retenus à la commission du budget : MM. Rouvier, Albert Ferry, Casimir Périer (Aube), Gomot, Ménilon, Raynal et Jules Roche.

Incident Joffrin

Paris, 16 octobre. — Un incident assez vif s'est produit hier, un peu avant trois heures. M. Joffrin, vice-président du conseil municipal, se présente à la grille du Palais-Bourbon, demandant à entrer. Il a eu beau montrer ses insignes et décliner ses qualités, on lui a refusé impitoyablement le passage.

M. Joffrin, résigné, a repris le chemin de la place de la Concorde; mais là il fut reconnu, les boulangistes l'entourèrent et le poursuivirent de leurs huées, aux cris de : Vive Boulanger ! A bas

Les paroles lui manquaient pour lui exprimer les sentiments dont, en ce moment, son cœur était gonflé.

La porte s'ouvrit, et les deux hommes entrèrent.

Le premier était Navaja, ou Williams Fillmore, comme il plaira au lecteur de le nommer.

Le second était un homme aux allures mystérieuses, dont il était impossible de préciser l'âge avec certitude.

Il était de taille moyenne, mais très large d'épaules, trapu, et devait posséder une vigueur athlétique. Ses traits insignifiants et presque effacés quand ils étaient au repos, étaient éclairés par deux yeux gris fortement enfoncés sous l'arcade sourcillière, toujours en mouvement et pétillant de finesse.

Comme tous les grands acteurs hors de la scène, son visage était glabre.

Il jouait nonchalamment avec le cordon d'un binocle aux verres couleur fumée de Londres, dont son regard vif et perçant ne semblait que difficilement justifier l'emploi.

Mais ce binocle, lorsqu'il le plaçait sur son nez, imprimait à sa physionomie un cachet bizarre d'astuce et de causticité qui lui donnait une ressemblance frappante avec une fouine.

Il était correctement vêtu de noir, et ses manières étaient celles d'un homme du meilleur monde.

Williams Fillmore présentait cet énigmatique personnage aux deux amis.

Il se préparait sans doute à faire en quelques mots l'éloge de ses talents lorsque Bernard qui, depuis l'entrée de cet homme, n'avait cessé de l'examiner avec la plus sérieuse attention, se frappa

Joffrin ! Quelques-uns même manifestaient l'intention de le jeter à la Seine.

Heureusement, M. Gutschwiller, officier des brigades centrales, survint et dégagea M. Joffrin, qui, très ému, lui serra la main, en déclarant que pour la première fois il avait à se louer de la police.

Au Sénat

Peu de sénateurs sont venus au Luxembourg pour la rentrée du Sénat et, néanmoins, les colloques ont présenté une animation extraordinaire. On ne s'entretenait que de la révision, dont M. Floquet a déposé le projet à la Chambre presque au même instant que la séance du Sénat venait d'être levée. Il n'y a aucune illusion à se faire : c'est la bataille qui va reprendre, plus ardente que jamais, entre le Sénat et M. Floquet.

Aussitôt que le dépôt du projet de résolution a été annoncé au Luxembourg, les conversations se sont davantage encore animées.

— C'est la révolution qui commence ! s'écrie un sénateur centre gauche.

Nous avons pu recueillir l'impression de quelque sénateur de différents groupes. Tous, en principe, sont hostiles à la révision, telle que la propose M. Floquet.

M. Lenoël, qui occupe au centre gauche la situation prépondérante, estime que la révision est un péril où la République peut succomber. L'honorable sénateur s'étonne de voir un ministre républicain d'une nuance aussi tranchée que M. Floquet combattre une Constitution qu'il devrait, au contraire, sauvegarder.

Enfin, M. Tolain a bien voulu nous donner son opinion sur la question. Selon lui, la révision est inutile, sinon dangereuse.

Les réunions des différents groupes vont se succéder, fréquentes, pour arrêter le plan de bataille entre le Sénat et le ministère. Le Sénat ne laissera pas passer une seule occasion de témoigner son hostilité au cabinet et, pour ne parler que du budget, il ne reculera pas devant la nécessité des douzièmes provisoires pour affirmer son droit de contrôle sérieux, approfondi, sur la gestion financière du ministère.

« M. Floquet, nous a dit enfin un sénateur très en vue de l'union des gauches, nous parle de la volonté du pays, qui, selon lui, veut la révision. Ce n'est pas notre avis. Nous avons, en attendant, à remplir des devoirs impérieux. Nous les accomplirons jusqu'au bout, malgré les menaces du cabinet, et dussent ces dernières se réaliser. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 octobre

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. Méline lit une lettre de démission de M. Maurel, député du Var.

Dépôt de projets de loi sur l'armée et d'autres projets approuvés dans le dernier conseil des ministres.

Ensuite vient le défilé des divers rapporteurs du budget, défilé qui se termine par le dépôt que fait M. Jules Roche du rapport général du budget.

M. Floquet demande que le budget soit mis à l'ordre du jour de lundi.

M. Daynaud fait remarquer qu'aucun rapport n'est encore distribué, et que, dans ces conditions, on ne tient pas compte des intérêts du pays.

La proposition de M. Floquet, mise aux voix, est adoptée.

La révision

M. Floquet dépose ensuite son projet de révision dont il donne lecture.

tout à coup le front, et, s'avançant vers lui la main tendue, s'écria vivement avec une évidente satisfaction :

— Oh ! je connais monsieur depuis longtemps, et il ajouta avec un fin sourire : je le sais fort habile; monsieur se nomme Pascal Bonhomme. Il a pendant dix-huit ans exercé les fonctions à la fois si délicates et si difficiles de chef de la brigade de sûreté à la préfecture de police; les coquins, à quelque catégorie qu'ils appartenissent, avaient alors de lui une terreur profonde, ils lui avaient même donné dans leur langage baroque le sobriquet de *Giverneur*, parce que quelles que fussent leurs précautions, ils ne réussissaient jamais à lui échapper quand une fois il s'était mis à leurs trousses. Mais je croyais que depuis plusieurs années déjà, monsieur avait donné sa démission et renoncé à la police.

Julian regardait son ami avec une admiration qu'il n'essayait même pas de cacher.

Quant au policier, il avait écouté sans sourcilier et le sourire sur les lèvres la rapide biographie esquissée par Bernard.

Lorsque celui-ci se tut, il le salua à peu près comme Scapin salue Mascarille au théâtre, et il répondit :

— Monsieur, j'ignore où vous avez puisé vos renseignements, mais je reconnais qu'ils sont d'une exactitude rigoureuse; vous dites me connaître ? c'est possible, ce doit être moi-même; cependant je ne me souviens pas avoir eu l'honneur de vous voir avant cette nuit.

— Vous vous trompez, monsieur, ou plutôt votre mémoire est en défaut; non seulement je vous ai connu, mais encore, pendant un mois au moins,

Le jour est passé, dit-il, où le parti républicain doit subir les exigences du parti monarchique. Il rappelle les projets de 1882 et celui de M. Ferry, en 1884. Les ennemis déclarés ou déguisés de la République ont emprunté leur formule aux républicains. Il espère que l'adoption de sa proposition saura déjouer les projets des adversaires de la République. Il est assez large pour contenter les républicains.

Il fait ensuite l'histoire de la Constitution de 1851, qui ne fut pas votée. Quelques jours après un coup de force était fait et l'Empire proclamé.

M. de Cassagnac. — Très bien ! (Rires prolongés.)

M. Floquet. — La révision s'impose pour le salut de la République. Le gouvernement n'entend pas limiter d'avance les points à réviser. Les Chambres ont la faculté de s'entendre séparément. Le gouvernement ne sera qu'un simple intermédiaire. La monarchie est définitivement exilée et la forme républicaine est la seule qui puisse sauvegarder les intérêts de la France.

M. de Cassagnac. — Il n'y a rien au-dessus de la France.

M. Floquet. — Le gouvernement saura s'opposer à toute mesure ayant pour objet le retour du roi. Sans toucher à l'existence des deux Chambres, il est possible de modifier leurs pouvoirs pour les mettre plus en rapport avec leur origine.

M. Floquet parle ensuite du renouvellement partiel de la Chambre.

Il faut que le dernier mot reste à la Chambre, que le Sénat soit nommé au suffrage universel.

Le conseil d'Etat reconstitué doit être nommé par les Chambres. Il préparera les lois et en suivra les discussions.

Nous demandons le renvoi du projet à la commission chargée d'examiner les projets relatifs à la révision.

Voici les dispositions de l'article unique :

» Conformément à l'article 8 de la loi de 1875, la Chambre des députés déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. »

M. Andrieux monte à la tribune pour demander l'urgence. Le gouvernement, par ses fautes, a enlevé toute l'autorité morale à la Constitution, mais il ne faut pas se faire illusion : on sait que le Sénat répondra. Cependant, la proposition de M. Floquet aura eu l'avantage de préciser le terrain électoral. Les prochaines élections se feront à ce mot d'ordre : *Sus au Sénat !*

M. Achard, président de la commission chargée de l'examen du projet de révision, essaie de justifier cette commission et demande le renvoi du projet du gouvernement à cette commission.

M. Ribot dit que la Constitution de 1875 a déjà subi plusieurs entreprises et résistera à d'autres. Le gouvernement a eu tort de déclarer, en apportant son projet, qu'il répondait aux vœux du pays. Il ne suffit pas que le gouvernement apporte des projets. Nous voulons savoir s'il veut ou s'il ne veut pas l'urgence.

Il ne faut pas que le vote qui va être émis implique ou non une note favorable. (Très bien.)

M. Floquet. — M. Ribot ne peut pas soupçonner des républicains qui soutiennent ce régime depuis plus longtemps que lui.

Le pays ne fait pas ses confidences à M. Ribot. L'orateur dit que la question doit être résolue : « Voulez-vous une politique de résistance ou d'immobilité? Renversez-moi immédiatement. Mais nous ne désertions pas notre poste de républi-

je vous ai vu tous les jours, et j'ai souvent eu le plaisir de causer avec vous.

Les quatre personnages, sur l'invitation de Julian, s'étaient assis.

— Si vous me mettez sur la voie, monsieur, reprit le policier, peut-être la mémoire me reviendrait-elle.

— Oh ! qu'à cela ne tienne, monsieur; bien que ces souvenirs remontent haut, ils sont aussi présents à ma mémoire que s'ils ne dataient que d'hier. Il y a dix-neuf ou vingt ans de cela, un crime mystérieux avait été commis. C'était en province. La police locale, malgré tous ses efforts, n'aboutissait à rien, les précautions avaient été si bien prises par l'assassin. Ils s'agissaient d'un meurtre sur lequel on ne parvenait pas à obtenir le plus mince renseignement capable de mettre le parquet sur la voie de la vérité. Le juge d'instruction demanda par le télégraphe, à Paris, un agent habile. Vous fûtes choisi par le préfet de la police et mis à la disposition de ce parquet de province. Bien que dans une contrée inconnue, au milieu d'une population dont la plus grande partie parlait une langue dont vous ne compreniez pas un seul mot, sans secours d'aucune sorte, vous avez, en moins d'un mois, grâce à l'habileté de vos mesures prises par vous et à vos remarquables déductions démasqué un puissant personnage, auteur de ce crime odieux. Cette affaire vous fit grand honneur, monsieur. Ce procès eut lieu à Saint-Jean-de-Luz.

— Ah ! fit le policier, avec une grimace de mauvaise humeur, vous voulez parler de l'affaire Garmandia.

— Précisément, monsieur; le marquis de Gar-

caïn. » Il conclut au renvoi de la commission qui existe déjà.

(L'extrême gauche applaudit.)

M. Andrieux déclara qu'il ne veut pas que sa proposition ait l'air d'une attaque contre le cabinet. Il la retire. Que M. Ribot s'entende avec le gouvernement s'il le veut.

M. Ribot proteste contre les paroles de M. Floquet à son adresse. Il déclare ne pas lui reconnaître le droit de rechercher quel fut son passé.

M. Ribot conclut en demandant le renvoi à la commission sans indication quelconque.

M. de Cassagnac demande à M. le président du conseil si, après le retrait de la proposition de M. Andrieux et la retraite de M. Ribot (rires), il entend faire intervenir la question de confiance dans le vote. (Très bien !)

M. Floquet dit : « Ce n'est pas moi qui ai posé la question de confiance; c'est M. Ribot, qui a dit que le gouvernement avait commis un acte d'impudence et un acte de trahison contre la volonté bien connue du pays; et, comme il faut une conclusion, le gouvernement ne peut pas rester sous le coup d'imputations semblables. Il a attaché au renvoi à l'ancienne commission la signification que le gouvernement n'a pas failli à son devoir ! »

M. de Cassagnac. — Je m'applaudis de voir la question ainsi posée.

La lutte est depuis longtemps entre les modérés et les radicaux; les uns et les autres prétendent que le pays est avec eux. (Très bien !)

Il faut qu'on sache ce que veut le parti républicain et jusqu'où ira l'énergie des modérés. (Très bien !)

Il déclare ensuite que, quoique révisionniste, il votera contre le cabinet.

En présence de la disparition du parti modéré, le pays va savoir si la Chambre s'engagera dans la révolution ou viendra avec nous.

Plusieurs voix : « La clôture ! »

M. Delmas réplique : La question posée par M. de Cassagnac, n'ayant pour but que la division des républicains, par patriotisme, les modérés donneront leurs voix au cabinet.

Le renvoi du projet de révision à la commission déjà nommée est prononcé par 307 voix contre 106.

M. le Président. — J'ai reçu de M. Andrieux la proposition de résolution suivante :

» La Chambre invite la commission à déposer son rapport dans un délai de quinze jours. »

(Bruit.)

Cette proposition est repoussée par 297 voix contre 187.

M. le Président. — J'ai reçu de M. Ternisien une demande d'interpellation sur la politique suivie par le gouvernement en Indo-Chine.

M. Ternisien. — Je demande que mon interpellation soit discutée demain.

Plusieurs voix : A un mois !

M. de La Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies. — Je demande qu'on fixe la discussion à demain.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Millerand, Larose, Sabatier, l'interpellation est renvoyée à vingt-neuf jours. (Exclamations et protestations à droite.)

La Chambre adopte ensuite l'ordre du jour suivant :

1^o Le projet relatif aux faillites ;

2^o Celui relatif aux ports de Brest, Cherbourg et Toulon ;

3^o Le projet relatif au transfert de l'Académie de Douai à Lille.

La Chambre reprendra ensuite l'ordre du jour de la dernière session.

mandia, autant que je puis me le rappeler, avait assassiné sa femme avec des raffinements de cruauté atroces; le juge d'instruction, reconnaissant de l'immense service rendu par vous à la justice dans cette circonstance, et de l'embarras dont vous l'aviez tiré, vous chargea, je crois, sur votre demande, de l'exécution du mandat d'amener ?

— Oui, monsieur, tout cela est exact.

— Sans doute vous avez eu la joie d'arrêter le coupable, qui se trouvait, je crois en Algérie ?

Le policier fit une seconde grimace, plus accentuée que la première.

— Eh bien, non, monsieur, je n'ai pas arrêté ce misérable. Prévenu sans doute de ce qui le menaçait, il se brûla la cervelle, afin de ne pas payer sa dette à la justice.

— J'avais, en effet, entendu parler de quelque chose comme cela, reprit Bernard; mais j'étais alors éloigné de France, et j'ai été mal informé sans doute.

— Ah ! fit le policier d'un air cauteleux. Eh bien ! voulez-vous que je vous dise ma pensée tout entière sur cette mystérieuse affaire ?

— Je serais très flatté, monsieur, de connaître l'opinion d'un homme comme vous à ce sujet; ne serait-ce que pour savoir si nous sommes du même avis sur un point resté pour moi obscur.

Le policier lui lança un regard d'une expression singulière.

— Vous savez quelque chose ! s'écria-t-il.

GUSTAVE AIMARD A suivre.

Séance du 16 octobre

M. Dugué de La Fauconnerie dépose un projet de résolution tendant à déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles après que les nouvelles élections auront indiqué dans quel sens le peuple veut que cette révision soit faite.

Il demande l'urgence. (Bruits et interruptions.)

L'urgence est repoussée.

M. Dugué dit que le pays connaît ainsi ceux qui ne veulent pas s'en aller.

La Chambre adopte un projet portant création de syndicats obligatoires contre le phylloxéra.

On passe ensuite à la discussion de la réforme de la législation sur les faillites.

La Chambre fixe à jeudi le jour où sera discutée l'interpellation de M. de Jouvencel sur la situation des communes, au point de vue de la loi du mois de mars 1825, laquelle loi autorise les curés et desservants de louer à leur profit les presbytères qu'ils occupent pas.

SENAT

Séance du 16 octobre

Le Sénat prend en considération une proposition de loi sur les chemins départementaux et communaux.

Il décide qu'il passera à une deuxième délibération sur la proposition de MM. Griffe et Combes tendant à réprimer la fraude sur les vins.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot; ils se sont entretenus d'abord des incidents qui se sont produits à la Chambre.

LES ÉCOLES DE TUNISIE

M. Goblet, ministre des affaires étrangères, a ensuite fait connaître au conseil le texte de la lettre qui a été communiquée à M. Massicault, résident de France à Tunis, par le consul général d'Italie, relativement à l'application des décrets beylicaux sur l'inspection des écoles de la régence.

LES FAILLITES

M. Ferrouillat, ministre de la Justice, doit intervenir dans la discussion des diverses propositions de loi ayant pour objet, la réforme de la législation des faillites.

LES VINS DE RAISINS SECS

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, a entretenu le conseil de la loi qui doit être discutée au Sénat sur la question de la qualification des vins de raisins secs.

LA RÉCOLTE DES VINS

M. Viète, ministre de l'agriculture, a donné des renseignements sur la récolte des vins. Les nouvelles reçues au ministère sont excellentes.

Le Gard a retrouvé sa moyenne d'avant l'invasion du phylloxéra et a produit six millions d'hectolitres; l'Hérault a produit environ huit millions d'hectolitres; la Gironde a dépassé toutes les prévisions, même les plus optimistes, et sa récolte est supérieure à deux millions cinq cent mille hectolitres.

La récolte totale approchera sensiblement de 40 millions d'hectolitres. Les essais de plantation de plants américains dans la Côte-d'Or donnent d'excellents résultats.

Le vote obligatoire. — M. Letellier, député d'Algérie, a l'intention de déposer une proposition de loi tendant à rendre le vote obligatoire. La sanction de cette obligation serait la perte des droits électoraux avec l'affichage des noms des abstentionnistes.

Le scrutin d'arrondissement. — M. Boysset a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition remettant en vigueur la loi électorale du 30 novembre 1875 pour l'élection des députés, c'est-à-dire la loi qui avait institué le scrutin uninominal, avec sectionnement des arrondissements ayant droit à plus d'un député.

Les douanes en Tunisie. — Le ministre des affaires étrangères déposera prochainement à la Chambre un projet de loi relatif au régime des douanes en Tunisie.

Elections sénatoriales du 14 octobre

Eure-et-Loire

MM. Vinet, républicain..... 418 élu.

D'argent, réactionnaire..... 217

Haute-Vienne

MM. Donnet, méd., anc. dép. rép.... 402 élu.

Brigneuil, anc. magistr., réact.... 217

Tirages Financiers

Tirage de la ville de Paris, emprunt de 1869.

Le numéro 78,200 gagne 200,000 fr.

Les quatre numéros suivants, chacun 10,000 fr. : 502,420 389,462 47,672 3,690.

Les dix numéros suivants, chacun 1,000 fr. : 224,760 235,313 424,185 335,037 322,268 121,895 230,858 693,940 173,603 226,500

Tirages du Panama

Voici le résultat du 2^e tirage des obligations à lots : le numéro 262,473 gagne 500,000 francs; le numéro 386,477 gagne 200,000 francs; les deux numéros 258,836 et 724,261 gagnent chacun 100,000; les deux numéros 181,062 et 466,084 gagnent chacun 10,000 fr.

Les quatre numéros suivants : 190,356 45,027 69,025 113,528 gagnent chacun 5,000 fr.

Les sept numéros suivants 433,387 203,293 16,763 626,752 442,523 264,306 501,545 gagnent chacun 200,000 fr.

Les 80 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

Table with 5 columns of numbers representing lottery results.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

M. Jean d'Aiguillon, lieutenant-colonel du 58^e de ligne à Avignon, est nommé colonel du 12^e de ligne à Perpignan. M. Jean d'Aiguillon a été longtemps chef de bataillon au 7^e où il compte de nombreux amis.

Notre compatriote, M. Henri Ducros, conseiller de préfecture de la Dordogne, est nommé conseiller de préfecture du Cher.

Inspection des pharmacies.

La commission d'inspection des pharmacies et épiceries de l'arrondissement de Cahors, vient de terminer ses tournées.

Cette inspection a permis de constater que de nombreux échantillons de vinaigre, mis en vente, renfermaient de l'acide sulfurique et, par suite, pouvaient présenter de sérieux dangers pour les consommateurs.

La commission a cru devoir indiquer à ces marchands quelques moyens pratiques pour constater la présence de l'acide sulfurique dans les vinaigres qu'ils pourraient dorénavant faire venir.

L'assemblée générale des buissiers

de l'arrondissement de Cahors, a eu lieu le quatorze octobre courant, et la Chambre de Discipline se compose ainsi qu'il suit, pour l'année judiciaire 1888-89 :

- Conton, syndic; E. Daynard fils rapporteur; Serres, trésorier; Cros, secrétaire; Bouscary, membre.

Adjudication.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le dimanche 28 octobre prochain, à deux heures du soir, à la mairie de Souillac, par devant le maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication aux enchères publiques de diverses parcelles de terrain dont la vente a été autorisée par arrêté préfectoral du 22 septembre dernier, lesquelles parcelles sont situées à Souillac.

Savoir : 1^o Dans la partie comprise entre la route nationale n^o 20 et le pont de la minoterie; 2^o Dans la partie comprise entre la place des Oules et la place du Figuier.

Vols.

Un vol d'une somme qu'on ne peut fixer au juste a été commis au préjudice de M. Labelle, pharmacien à Prayssac.

M. Labelle a surpris la voleuse en flagrant délit.

Le procureur de la République est saisi de l'affaire.

Un vol du même genre a été commis au préjudice de M. Prades, négociant et aubergiste à Prayssac.

Les voleuses seraient, dit-on, les domestiques de ces négociants.

Nouvelles militaires.

Le journal l'Armée territoriale nous fait connaître que le ministre de la guerre vient de prendre, sur l'avis unanime des commandants de corps d'armée, une décision qui intéresse tout le monde, puisque tout le monde est soldat :

Les circonscriptions du recrutement territorial sont supprimées. A l'avenir, les bataillons territoriaux se recruteront sur l'ensemble de leur subdivision pour l'infanterie, sur l'ensemble de la région pour les autres armes.

La plus jeune classe de l'armée territoriale (les hommes de 30 ans) est affectée à la réserve de l'armée active, en cas de mobilisation.

Les effectifs sur pied de guerre des deux bataillons territoriaux destinés aux formations de campagne seront exclusivement fournis par les quatre autres classes de (30 à 34 ans).

Les troisièmes bataillons et les bataillons complémentaires seront complétés par la réserve de l'armée territoriale (de 35 à 45).

Les dépôts chez les notaires.

M. Marty, député de l'Aude, vient de déposer une proposition portant interdiction pour les notaires de recevoir des dépôts ou remises de fonds. Il sera désormais interdit aux notaires, sous peine de destitution, de recevoir, soit par eux-mêmes soit par des personnes interposées, des fonds confiés ou remis à l'occasion de leur ministère, si ce n'est pour honoraires, avances ou paiement de frais.

En cas de contrevention, la destitution serait prononcée par les tribunaux civils, soit à la requête du ministère public, soit à la requête des parties intéressées.

Accident.

Un de ces jours, le fils Cagnac, boulanger à Touzac, est tombé de cheval à quelques mètres de la gare. Il s'est grièvement blessé.

Ses blessures ne sont pas apparentes, mais elles doivent être d'une certaine gravité, car Cagnac est resté deux jours sans connaissance.

Gros lots. — Le gagnant du lot de cinq cents mille francs des obligations de Panama est M. Lhéault, tailleur, rue d'Antio, à Paris; le lot de 250,000 fr. est échu à un obligataire des Pyrénées-Orientales.

Récompenses. — Le jury de l'Exposition vinicole de Troyes vient de décerner un diplôme d'honneur à M. Cabanès, de Gourdon, pour son eau de noix.

Foire de Monsempron. — La foire a été belle.

Les cours des bœufs sont toujours les mêmes.

Les pores gras sont en baisse; les oies aussi.

Faux billets de 100 francs. — Depuis quelques temps, on n'entendait plus parler de faux billets de 500 francs de la Banque de France.

Les faussaires ont mis ce court laps de temps à profit.

On signale, depuis quelques jours, l'apparition dans le commerce de faux billets de 100 francs.

Ils sont faciles à reconnaître : le papier est plus épais que celui des billets de la banque de France et la vignette de gauche n'est pas transparente.

Marché-foire de Cahors. — Le marché-foire du 13 octobre a donné lieu à de nombreuses transactions.

Il n'y a pas eu de hausse sur le prix des bœufs de travail qui avaient été conduits au nombre de 85 paires. Les bœufs destinés à la boucherie valaient, en moyenne, 26 fr. 50 les 50 kilogrammes, poids vifs.

Une légère baisse s'est produite sur les moutons; les gras valaient 45 cent. le kilogramme.

Les pores gras étaient vendus à raison de 46 fr 50 les 50 kilogrammes. Pas de baisse sur le prix des porcelets.

A la halle aux grains, 285 hectolitres de blé, vendus au prix moyen de 17 fr., et 70 hectolitres de maïs au prix de 9 fr.

Les noix valaient 10 fr. l'hectolitre.

La place du Marché était bien approvisionnée en denrées de toute sorte. — Les volailles grasses valaient de 60 à 75 cent. le 1/2 kilogramme. — Les œufs étaient vendus de 80 à 85 cent. la douzaine.

Beaucoup de raisins, vendus de 25 à 40 cent. le kilogramme, suivant qualité.

Larroque-des-Arcs. — Lundi, un incendie s'est déclaré chez le sieur Jonglar. La

maison et une grange adjacente ont été complètement brûlées.

Lalbenque. Dimanche soir, 14 du courant, un incendie a détruit la maison du sieur Brugidou, à Lalbenque.

Conservation de la colle de pâte.

Pour retarder la fermentation de la colle de pâte, on a recours d'habitude à l'alun de potasse ou à l'alun d'ammoniaque, qu'on mélange en poudre à la colle dans la proportion de 2 à 3 pour 100. Le borate de soude (borax du commerce), à la dose de 1 pour 100, lui est préférable. Non seulement la colle de farine ou la colle d'amidon boratée se conserve mieux, mais encore elle est plus adhésive, elle colle mieux.

Le British and Colonial Printer dit que

les Allemands se servent depuis quelque temps d'huile de camphre pour nettoyer les rouleaux, caractères, gravures, machines, etc. L'essence de térébenthine, le pétrole et la benzine ont été abandonnés pour plusieurs raisons : 1^o parce que l'huile de camphre coûte moins cher; 2^o parce qu'elle est hygiénique et qu'elle purifie l'air de l'atelier; 3^o parce qu'elle agit aussi vite et avec autant d'efficacité que les produits précédemment employés; 4^o parce que, n'étant pas grasse, elle ne laisse aucun dépôt.

Moyen de se débarrasser des souris.

Un cultivateur a trouvé le moyen de se débarrasser des souris à l'aide du chlorure de chaux.

On sait que, dans les écuries atteintes de maladies, les mouches disparaissent dès que ces écuries ont été passées au chlore.

Ayant été obligé, l'année dernière, de remiser en une cave sèche, pour les mettre à l'abri, quatre chars d'avoine qu'il comptait faire battre sous peu, le cultivateur dont il s'agit mit cette donnée à profit.

Sa cave, située près d'un canal, était envahie par les souris : par précaution il y plaça en différents endroits, huit assiettes contenant du chlorure de chaux.

Le battage n'eut lieu que trois mois après et naturellement le cultivateur prévoyait un grand déchet; mais à son grand étonnement, il ne trouvait aucune trace de souris. Ainsi, tandis qu'une grange avait beaucoup souffert, les souris avaient abandonné la cave, leur séjour de prédilection, et l'avoine, leur plat favori.

Grand entrepôt de Sucres

POUR VENDANGES

La Maison Fournié-Lafage, Boulevard Gambetta n^o 46, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, elle pourra livrer les Sucres bruts, cristallisés et raffinés avec la réduction des droits.

Elle tient en outre en dépôt, les Sucres de Maïs de la Maison Verly, les Raisins secs nouveaux, le tout première qualité et à des prix défiant toute concurrence loyale.

BOURSE. — Cours du 17 octobre 1888.

Table with 2 columns: instrument and price.

AUX SOURDS

Une personne guérie de 23 années de surdité et de bruits d'oreilles par un remède simple en enverra gratis la description à quiconque en fera la demande à NICHOLSON, 4, rue Drouot, Paris.

Advertisement for '4,000 FR. A GAGNER EN UN MOIS AVEC 300 FR.' with details about the lottery and contact information.

Advertisement for 'INJECTION BROU' with details about the medicine and its benefits.

GAZ DE CAHORS

VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) **1 fr. 10**
 Chaux pour amendements id. **0 35**

PRIS A L'USINE A GAZ

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.


Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Renseignements Statistiques et Administratifs.

1889

CALENDRIER

DU LOT



Prix : 50 centimes.

EN VENTE :

Chez Édouard DELSAUD, Libraire-éditeur

RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES

Prévisions du temps d'après Nostradamus. Notice sur le Château de Roussillon.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
 ou en 25 séries à 75 centimes
 ne reviendra qu'à 18 fr. 75
 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

Sous la Direction de

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Deybourn, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Hanmann, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Leclercq, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Merlion, chargé de cours, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wauter, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colombar de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 4 franc	Chaque volume broché 25 francs
Payables à raison de 10 francs par mois	

CANAL DE PANAMA

Le tirage des obligations à lots de la Compagnie de Panama a eu lieu le 15 octobre, à trois heures. Ainsi qu'on l'avait annoncé, tous les lots ont été attribués à des obligations placées.

Aux termes du prospectus d'émission, le montant des lots est payable un mois après chaque tirage; mais la Compagnie a fait connaître que, moyennant un escompte calculé sur le pied de 3 0/0 l'an, le paiement des lots serait fait à ses caisses ou chez ses correspondants, à l'expiration du court délai nécessaire pour la vérification des titres.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUORE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications; obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCAINE ET ÉLIXIR LEUCODON
 Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
 Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus 43, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie} ÉDITEURS

de tous les ouvrages de la Librairie française; de toutes les partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravées, Lithées, Fortes, Gravées en Couleurs, etc.

Payable Cinq Francs par mois par chèques, chèques de poste ou mandat-remise.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.



Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GRAND ENTREPOT

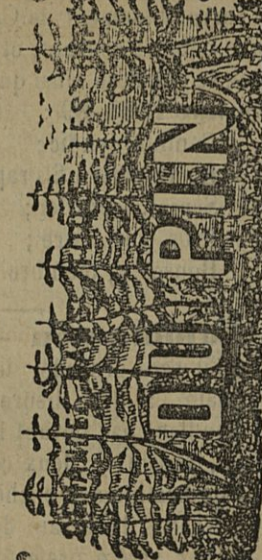
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC, en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS, en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER, Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



DOUPIN

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Avec comme la Grande

MÉDAILLE D'OR

à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

Membres de l'Académie nationale, inventeurs à Parisiens

FOURGEAUD & LACOSTE

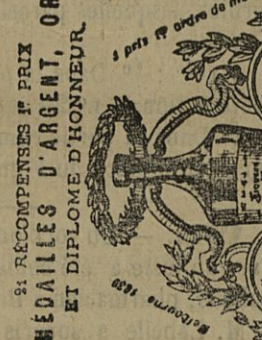

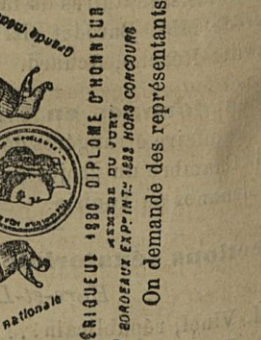
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur qui GENÈRE les bourgeoises de Sapin formant essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

à Paris 17 ans de mérite

GRANDE MÉDAILLE D'OR

Médaille Nationale

DIPLOME D'HONNEUR

BONNEUR EXPRIMÉ 1878 HORS CONCOURS